

Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 110/20

Attribution de marché public de prestation intellectuelle par procédure adaptée
**Mission géotechnique pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la commune de
Torderes**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des études géotechniques pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'entrée de la commune de Torderes,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation directe réalisée auprès de trois (3) bureaux d'études, deux (2) bureaux d'études ont proposé une offre conforme, avant la date limite de remise des offres fixée le 2 octobre 2020,

CONSIDERANT QU'après analyse des propositions, l'offre du candidat FONDATEC répond le mieux à la demande établie par la Communauté de Communes des Aspres,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché public de prestation intellectuelle avec :

FONDATEC

17 Rue de Ratacas

11 100 NARBONNE

Pour un montant de 3 850.00 € HT soit 4 620.00 € TTC.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'Investissement - article 2313.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 27 octobre 2020



Le Président,

René OLIVE